

SIVOM DE BERCHE ET DAMPIERRE SUR LE DOUBS

25420

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 08 JANVIER 2021

Tous les membres sont présents à l'exception de Madame EGGENSPILLER Muriel.
Secrétaire de séance : MOINE Julie

Approbation du compte rendu de la réunion du 09/10/2020.

TRANSFERT DES RESULTATS

Le Maire informe le conseil syndical que PMA a donné son accord pour procéder au transfert des résultats 2019 des budgets eau et assainissement du SIVOM de Berche –Dampierre sur le Doubs vers les budgets Eau et Assainissement de PMA. Selon les résultats constatés, et conformément à la proposition de PMA, il est convenu de transférer du SIVOM de Berche-Dampierre sur le Doubs vers les budgets Eau et Assainissement de PMA les montants suivants :

- Déficit d'investissement cumulé eau : - 106 614.61 €
- Excédent de fonctionnement cumulé eau : 16 256.40 €
- Déficit d'investissement cumulé assainissement : - 106 614.61€
- Excédent de fonctionnement cumulé assainissement : 16 258.40€

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le transfert de résultats du SIVOM de Berche –Dampierre sur le Doubs à PMA.

TRAVAUX CIMETIRE

Le Maire présente au conseil syndical une facture d'honoraires d'un montant de 3 000.00€ TTC concernant l'étude pour l'extension du cimetière, suite à une rencontre avec Chloé Vichard, paysagiste en date du 29/07/2020.

Lors de cette réunion, le projet a été présenté et lors du conseil syndical du 01/09/2020, il a été décidé que les travaux n'auraient pas lieu dans l'immédiat.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité et autorise le président à payer la facture d'honoraires à Chloé Vichard, paysagiste.

TRAVAUX

- Les radiateurs des vestiaires, des toilettes et du hall de la salle socio-culturelle sont à changer, un devis doit être demandé.

- Suite à la visite annuelle de la société SICLI pour la vérification des extincteurs et de la protection incendie, un devis est proposé pour des blocs défectueux ou non conformes à l'école primaire et à l'Eglise.

Le montant total du devis est de 392.28 € TTC.

- Panneaux « point R » : deux devis sont présentés, un de l'entreprise FAYOLLE pour un montant de 220.00€ et un autre devis de l'entreprise COURTET pour un montant de 210.00€ HT. Le conseil syndical valide le devis de la société COURTET et décide de passer commande à l'entreprise COURTET pour les poteaux + panneaux pour un montant global de 498.00€ HT.

Le conseil syndical décide de ne pas faire fabriquer le panneau des horaires, car ceux-ci sont encore en attente de validation.

DIVERS

- Une réunion va être effectuée pour faire le point sur les produits d'entretien (Mme Chipeaux et M. Petiot).
- Réparation porte électrique de FCSMI, devis de la société CUBE pour un montant de 2073.00€. La commission refuse de faire les travaux.
- Matériel info stockés dans les bâtiment FCSMI est à apporter à la déchèterie. Les huiles vont être évacuées par une entreprise.
- Il avait été demandé des places réservées aux institutrices, après consultation de la commission, il n'y aura pas de place réservée
- Présentation du plan de déneigement.